

Renforcement du cadre de réglementation de l'Ordre



Barbara Major-McEwan Dt.P.,
Présidente

La raison d'être de l'Ordre des diététistes de l'Ontario est de réglementer et d'aider tous les Dt.P. dans l'intérêt de la population de l'Ontario.

Nous nous consacrons à l'amélioration de services de nutrition sûrs, éthiques et compétents, fournis par les diététistes dans leurs environnements d'exercice en évolution constante.

Dans la vie, nous avons tous besoin de jalons pour rester sur la bonne voie. Ce principe s'applique aussi aux organismes, y compris à l'Ordre. Nous arrivons à la fin d'un cycle de planification stratégique et il est temps d'évaluer nos accomplissements afin de déterminer si nous avons atteint nos objectifs. Le plan stratégique 2011-2015 de l'Ordre en a établi cinq :

- Objectif 1 :** Un cadre de réglementation efficace pour assurer la qualité et la sécurité de l'exercice de la diététique.
- Objectif 2 :** Des membres compétents qui observent les normes de l'ODO.
- Objectif 3 :** Des diététistes bien renseignés et engagés qui exercent efficacement dans leurs environnements.
- Objectif 4 :** Appui à l'établissement d'une réserve appropriée de diététistes.
- Objectif 5 ::** Un organisme efficace qui exploite pleinement ses ressources.

Pendant l'application de ce plan, l'Ordre a suivi les activités et les évaluations relatives à chaque objectif. Voici certains accomplissements qui illustrent notre engagement envers la réglementation efficace dans l'intérêt public.

UTILISATION DU PRINCIPE DE GESTION DES RISQUES POUR AXER LES RESSOURCES RÉGLEMENTAIRES SUR LA PROTECTION DU PUBLIC

Nous avons beaucoup travaillé pour recenser les risques et élaborer un cadre de gestion des risques particuliers à l'exercice de la diététique. Ce travail a mis en évidence les nombreux facteurs personnels, interprofessionnels et environnementaux qui influencent la sécurité de l'exercice dans des contextes changeants. Les risques recensés marquent le point de départ d'une nouvelle tâche de conception de normes et de ressources pour aider les diététistes. À l'avenir, les risques seront suivis au moyen de l'*Outil d'autoformation* et les diététistes devront en tenir compte dans l'établissement de leurs objectifs d'apprentissage professionnel.

CADRE NORMATIF DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Le nouveau *Cadre des normes d'exercice professionnel* (2013) définit une norme professionnelle en fonction du rendement minimal attendu et des responsabilités entourant la prestation de services de manière sûre, compétente, respectueuse de l'éthique, et axée sur les clients. Il énonce également les critères et le processus d'élaboration de normes qui feront que les ressources de l'Ordre visent précisément la réduction du risque de préjudice pour le public et aideront les diététistes à exercer en toute sécurité. Les nouvelles normes et les nouveaux guides suivants ont aussi été publiés : *Normes d'exercice : Prélèvement d'échantillons de sang capillaire en piquant la peau* (2012) qui concerne un nouveau pouvoir des diététistes; *Cadre de gestion des risques dans l'exercice de la diététique*; mise à jour des *Lignes directrices concernant la tenue des dossiers* (2014); *Lignes directrices pour la supervision d'étudiants en diététique* (2014).

LES PROGRAMMES D'AQ ET D'INSCRIPTION PERFECTIONNENT LES OUTILS D'ÉVALUATION

Au moyen de ses outils d'évaluation de la compétence et d'autres outils d'apprentissage, le Programme d'assurance de la qualité assure le public et d'autres parties concernées que les diététistes de l'Ontario exercent de manière sûre, compétente et éthique. L'instauration de deux

étapes a élargi l'Évaluation par les pairs et de l'exercice (EPE) et permet d'évaluer plus de membres que jamais. Les commentaires de clients et de collègues sur les diététistes servent à déterminer s'il faut approfondir l'évaluation de certains membres et vérifier leurs dossiers. Un nouvel élément très important du Programme d'AQ est l'évaluation des diététistes qui ont exercé moins de 500 heures au cours des trois dernières années. Cette nouvelle mesure a fait que certaines diététistes ont signé l'engagement de ne pas exercer tant que leur compétence n'aura pas été évaluée et qu'elles auront effectué le perfectionnement professionnel dicté par l'Ordre. D'autres ont prouvé qu'elles étaient compétentes pour exercer.

Dans le Programme d'inscription, de nouvelles politiques et de nouveaux processus ont été instaurés pour deux types de candidats : ceux qui ont terminé leur formation mais n'ont pas exercé au cours des trois années précédant leur demande d'inscription à l'Ordre, et ceux qui ont entrepris une formation pratique en dehors des programmes agréés. L'Ordre a également établi des conditions de supervision de l'exercice des titulaires de certificats d'inscription temporaire qui ont raté l'examen national. En exerçant sous supervision, ils peuvent ainsi continuer à exercer afin de parfaire leur compétence sans mettre la sécurité du public en péril.

L'Ordre a obtenu près de 700 000 \$ du ministère provincial des Affaires civiles, de l'Immigration et du Commerce international pour concevoir et mettre en œuvre de nouveaux outils d'évaluation des diététistes formés à l'étranger. Le travail est en cours. Cette initiative est un exemple de création d'un cadre réglementaire plus efficace mais aussi de réduction des obstacles à l'inscription et par conséquent d'amélioration de la réserve de diététistes au service de la population ontarienne.

DIÉTÉTISTES BIEN RENSEIGNÉES

Avoir des diététistes bien renseignées est un but stratégique lié à notre philosophie de réglementation qui vise à aider les diététistes à exercer de manière sûre, compétente et éthique. Avec l'évolution de la technologie ces dernières années, nous avons redoublé d'effort pour adopter les nouvelles technologies électroniques et en ligne afin de faciliter l'accès des diététistes à des ressources et renseignements importants de l'Ordre, d'atteindre toutes les générations de diététistes et de couvrir tous les styles d'apprentissage. Nous avons restructuré les ressources en ligne et lancé une solide fonction de recherche conviviale. En outre, des modules d'apprentissage en ligne, des blogs, des vidéos et des

tweets ont été inclus dans notre arsenal d'outils d'information et de communication pour atteindre davantage de gens.

Le Service de consultation sur l'exercice a été renforcé en ajoutant une autre conseillère afin de mieux épauler les diététistes et d'accroître le travail avec les stagiaires pour leur faire bien comprendre la jurisprudence et les ressources de l'Ordre quand ils entrent dans la profession. Les outils d'assurance de la qualité, *l'Outil d'acquisition et d'évaluation des connaissances de la jurisprudence*, *l'Outil d'autoformation* et *l'Évaluation par les pairs et de l'exercice*, sont continuellement mis à jour pour tenir compte de tous les domaines d'exercice et pour couvrir des thèmes d'actualité, comme la collaboration interprofessionnelle dans les soins axés sur les clients et le risque de préjudice.

ORGANISATION EFFICACE

L'Ordre se fait un devoir de perfectionner son personnel, ses procédés et ses technologies. Des spécialistes externes ont été invités à examiner les pratiques de gouvernance afin de voir si l'Ordre utilise les meilleures pratiques de supervision, de reddition de comptes et de transparence. Un résultat clé de cet examen a été la nouvelle définition de l'intérêt public qui articule notre engagement à servir la population ontarienne et qui indique que notre prise de décision repose sur les valeurs publiques et des processus concertés. De nouvelles dispositions relatives à la transparence ont aussi été instaurées afin de mettre davantage de documents de l'Ordre à la disposition du public. La décision d'incorporer le cadre réglementaire de gestion des risques dans les procédés de gouvernance fait que nous évaluerons les éléments appropriés pour assurer la supervision responsable et l'amélioration continue.

Le conseil, les comités et le personnel ont beaucoup travaillé et sont très fiers de leurs accomplissements. Merci à tous les représentants du public et aux diététistes qui ont participé aux travaux du conseil, des comités et des groupes de travail. Merci à toutes les personnes qui ont donné leurs points de vue dans des groupes de discussion et des sondages et qui ont contribué à notre croissance et à notre perfectionnement.

L'Ordre prépare la prochaine phase de planification stratégique. Nous communiquerons avec les principales parties concernées, y compris les diététistes dans chaque domaine d'exercice, pour éclairer nos prochains objectifs. Nous encourageons tous les membres à s'engager avec nous sur la voie pour renforcer l'exercice de la diététique en Ontario dans l'intérêt public.